

**PENAL : GARANTIES PROCEDURALES A TRAVERS
L'UNION EUROPEENNE**



Inscriptions et informations

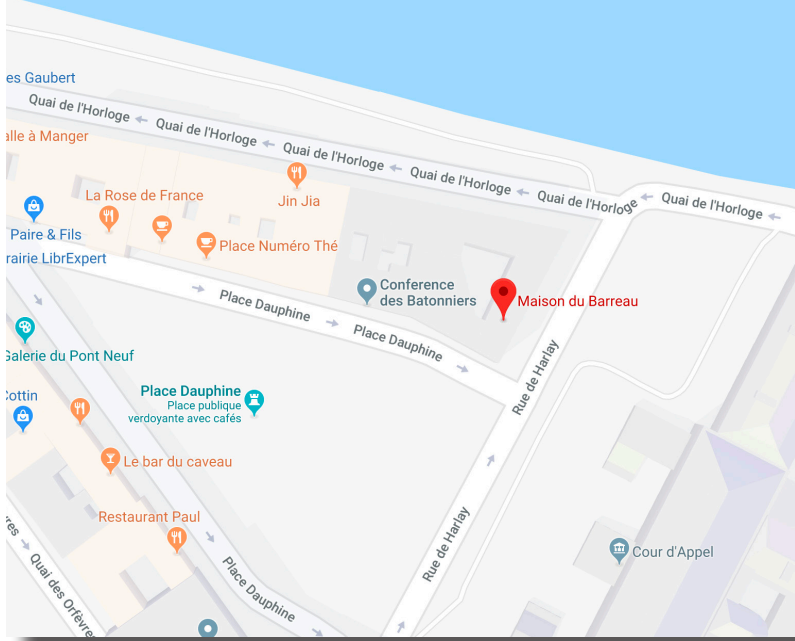
Délégation des Barreaux de France
Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
E-mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

**Maison du Barreau de Paris
Auditorium
2 rue de Harlay
75001 Paris**

*Formation validée
au titre de la formation
professionnelle des avocats*

Inscriptions par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu
ou
<https://www.dbfbruxelles.eu/inscription-fifpl/>

Formation sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF



PENAL : GARANTIES PROCEDURALES A TRAVERS L'UNION EUROPEENNE

14h-14h15 : Propos introductifs par Jean Jacques FORRER, Président de la DBF

ATELIER 1 : GARANTIES PROCEDURALES UE/CEDH

14h15-14h45 : Directives garanties procédurales de l'UE : transposition et articulation avec la Charte des droits fondamentaux

14h45-14h55 : Débats

14h55-15h25 : Convention EDH, droits procéduraux et interprétation par la Cour de Strasbourg

15h25-15h35 : Débats

15h35-15h50 : Pause

ATELIER 2 : COOPERATION JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE

15h50-16h20 : La coopération renforcée concernant la création du Parquet européen : prochaines étapes et mise en œuvre au niveau national

16h20-16h30 : Débats

16h30-17h00 : Les problématiques découlant de l'exécution du mandat d'arrêt européen (application aux mineurs, refus de remise, etc)

17h00-17h10 : Débats

ATELIER 3 : PERSPECTIVES ET APPORTS EUROPEENS A LA MATIERE PENALE

17h10-17h40 : Box vitrés dans les tribunaux : quelle articulation avec la directive présomption d'innocence, la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Convention EDH ? Quelles perspectives d'encadrement au niveau européen ?

17h40-17h50 : Débats

17h50 - 18h00 : Propos conclusifs par Jean Jacques FORRER, Président de la DBF